



attouchement sur mineure de 13ans par ascendant

Par **bolo**, le **17/02/2010** à **10:36**

L'ex mari de ma soeur a pratiqué des attouchements sur ma nièce (sa propre fille) âgée de 13 ans. Une plainte a été déposée et ma nièce a été entendue et filmée ainsi que sa petite soeur (cette dernière n'ayant a priori subi aucun sévice). Selon le gendarme (ou policier) qui a entendu ma soeur et ses filles, mon ex beau frère devait être convoqué.

Que va-t-il se passer maintenant ?

-que risque mon ex beau frère ? de la prison ? seulement un retrait de son autorité parentale ?

-comment seront protégées ma soeur et ses filles dans la mesure où cet individu est violent et a menacé de mort ma nièce si elle disait quelque chose ?

Merci de me répondre, je m'inquiète énormément sur les suites et les conséquences de cette affaire.